

réorganisation depuis trois ans. Dans l'intervalle, la patrouille routière a graduellement remplacé ses motocyclettes par des automobiles, ce qui ajoute à son efficacité, surtout en hiver.

Un réseau de communications par T.S.F. à fréquence modulée, couvrant toute la province, est établi à Montréal. Un poste principal, installé au sommet du mont Royal, assure la liaison, dans un rayon de 60 à 80 milles de Montréal, avec les automobiles munies de la T.S.F. Les postes installés à Québec et Trois-Rivières assurent la liaison dans leur zone respective. Il existe des sous-postes à chacun des huit ponts par lesquels on entre à Montréal ou l'on en sort, tandis qu'une équipe d'automobiles, munies d'un poste tridirectionnel à fréquence modulée, patrouille les environs jour et nuit.

La Police provinciale de l'Ontario.—La Police provinciale de l'Ontario relève du procureur général de la province. Elle est chargée de faire observer la loi dans les régions rurales et non organisées de la province et, contractuellement, dans certaines municipalités.

L'expansion de la Police, depuis ses débuts, aux premiers temps de la confédération, jusqu'à l'adoption de la loi de la Police en 1946, est décrite à la page 350 de l'*Annuaire* de 1950.

La Police, dont l'effectif est d'environ 1,167, en 1951, comprend un quartier général à Toronto et 16 districts avec quartier général à Chatham, London, Dundas, Niagara-Falls, Aurora, Mount-Forest, Barrie, Peterborough, Belleville, Perth, Cornwall, Haileybury, Sudbury, Cochrane, Port-Arthur et Kenora. Un détachement suffisant pour faire observer la loi est affecté à chaque district. Il existe à Toronto une division des investigations criminelles, dirigée par un inspecteur en chef, qui enquête sur les crimes majeurs. L'installation d'un réseau policier de communications par T.S.F. à fréquence modulée, l'un des plus vastes au monde, a mis à la disposition de la police un moyen des plus efficaces pour combattre le désordre.

Quarante-neuf postes fixes et 370 unités mobiles équipées d'un émetteur-récepteur sont en activité. Les postes de 250 watts des quartiers généraux régionaux fonctionnent 24 heures par jour et plusieurs des automobiles de patrouille sont en service jour et nuit.

Jusqu'en juillet 1951, 92 municipalités ont invoqué les dispositions de la loi de la Police pour confier le maintien de l'ordre chez elle à la Police provinciale de l'Ontario.

Sous-section 3.—Statistique de la police municipale

En 1950, des chiffres sur la police municipale ont été fournis par les commissaires de police de 205 centres urbains, de 13 municipalités de district et de 2 districts non organisés, comptant 4,000 âmes ou plus. Ils comprennent pour la première fois les chiffres relatifs à la police de Terre-Neuve, qui maintient l'ordre dans la ville de Saint-Jean.

A moins d'indication contraire, les chiffres démographiques qui figurent au tableau 32 proviennent du recensement de 1941. Comme ils sont inférieurs de 1 p. 100 dans l'Île du Prince-Édouard à 16 p. 100 en Ontario aux prévisions démographiques pour 1950, on ne saurait, en essayant d'établir la proportion entre les agents de police et la population, qu'en surestimer le nombre.